

VCEU
POUR LE RECYCLAGE DES MÉGOTS

PRESENTÉ EN CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 17 MAI 2022

Considérant qu'au-delà de la pollution visuelle les mégots de cigarette représentent une source importante de pollution environnementale, ainsi il suffit d'un seul mégot pour polluer 500 litres d'eau,

Considérant que les mégots de cigarette constituent à ce jour le premier déchet marin juste après les bouteilles en plastique,

Considérant les actions concrètes visant à prévenir cette pollution mises en place par de nombreuses collectivités territoriales comme l'installation en nombre de cendriers dans le mobilier urbain, ou le financement de campagnes d'information et de sensibilisation,

Considérant l'intérêt de soutenir les initiatives locales prises dans ce domaine, comme par exemple l'engagement du Conseil de quartier Saint Placide qui s'est concrétisé par l'émission de cendriers de poche labellisés « Quartier Saint-Placide » dernièrement distribués lors de l'opération « Clean Up » du club Développement durable du lycée technique Saint-Nicolas,

Considérant l'intérêt porté par la mairie du 6^e sur le sujet comme en témoigne le déploiement dans l'arrondissement de cendriers cylindriques portant la mention « RECYCLEZ VOTRE MÉGOT »,

Considérant cependant que les mégots de ces cendriers ainsi collectés par l'association « Travail Au Clair » sont finalement jetés au milieu de tous les autres déchets et finissent donc par être incinérés,

Considérant que l'application de la sanction pour jet de mégot par terre fait explicitement partie des missions dévolues à la nouvelle Police municipale parisienne,

Considérant enfin à la fois le nombre important de dispositifs qu'il est possible de mettre en œuvre pour installer une politique cohérente de lutte contre les mégots et le désir exprimé en début de mandat par l'exécutif municipal de favoriser une politique de co-construction associant majorité et opposition

Sur proposition d'Antoinette Kis, de Céline Hervieu et de François Comet, le conseil d'arrondissement exprime le souhait :

De prolonger la démarche déjà engagée par la mairie du 6^e dans le sens de la réduction de la pollution des mégots de cigarette

De conforter la démarche « Rue sans mégots » en faisant procéder au remplacement des cendriers manquants sur les corbeilles Cybel de la rue du Cherche midi

De poursuivre l'implantation des cendriers « RECYCLEZ VOTRE MÉGOT » dans les autres rues de l'arrondissement

De communiquer régulièrement auprès des organismes de l'arrondissement qui sont visés par une interdiction de fumer dans leurs locaux comme les cafés, les hôtels, les cinémas, les théâtres, les établissements d'enseignement supérieur ou les entreprises dont les bureaux accueillent des salariés en nombre, pour les inciter à installer des cendriers aux abords de leurs sites

D'encourager les initiatives citoyennes de collectes de mégots (initiées notamment par les écoles et conseils de quartier) en communiquant sur le sujet via les médias de la mairie

D'optimiser le dispositif de collecte en place en contractant avec une entreprise recyclant les mégots, comme le fait par exemple la mairie du 9^e dont la collecte est traitée par l'entreprise « MéGo ! » qui les transforme en billes et matériaux d'isolation

De renforcer les consignes auprès des équipes de la Police municipale concernant la répression du jet de mégots sur la voie publique